

Des titres clairs au sortir des écoles supérieures

Fiche d'information concernant la révision de la loi sur la formation professionnelle (LFPr)

La Conférence Suisse des Ecoles Supérieures (C-ES) est l'organisation faîtière nationale des écoles supérieures de Suisse. Représentant plus de 170 membres de toutes les régions linguistiques, elle s'engage pour la reconnaissance, la qualité et le développement de la formation professionnelle supérieure. Chaque année environ 11 000 personnes terminent une formation auprès d'une école supérieure. La C-ES salue l'orientation prise par le message du Conseil fédéral le 30 avril 2025. Les réformes prévues envoient un **signal fort en faveur de la formation professionnelle supérieure**.

Relevons ici tout particulièrement le **droit prévu à l'appellation « Ecole supérieure », l'introduction du complément de titre « Professional Bachelor », ainsi que la libéralisation envisagée des offres de formation continue**. Cependant, afin d'atteindre leurs objectifs pleinement, ces réformes nécessitent un **complément ciblé dans la loi** : le présent projet permet certes le complément de titre « Professional Bachelor », mais seulement d'une manière générale et non pas dans la structure propre à la spécialisation, en d'autres termes « Professional Bachelor in + orientation » formulé dans la langue régionale concernée. Or cette différenciation est essentielle pour **la délimitation par rapport aux examens professionnels fédéraux ainsi que pour la reconnaissance des écoles supérieures en tant que voie de formation autonome organisée comme école**.

Par conséquent, la C-ES propose de compléter l'**art. 44a, al. 1 LFPr** par une nouvelle **let. c)** :

c. « Professional Bachelor in [orientation] », si le titre a été obtenu dans le cadre d'une filière de formation reconnue par la Confédération proposée par une école supérieure.

Ce complément à la loi est nécessaire pour ...

- **... clairement différencier les écoles supérieures des examens professionnels fédéraux** et conférer un ancrage visible aux diplômes ES en tant que voie de formation autonome organisée en école au sein du degré tertiaire.
- **... éviter un amalgame avec les filières des hautes écoles** tout en soulignant le caractère autonome de la formation professionnelle supérieure. Il ne s'agit pas de l'accès à des masters consécutifs, mais de la reconnaissance de cette voie de formation autonome.
- **... améliorer les chances des diplômé-e-s ES sur le marché de l'emploi**. En effet, dans les processus RH numérisés, souvent seul le titre compte. En l'absence du complément de titre «Bachelor in», les diplômé-e-s ES ne sont pas pris-e-s en compte en dépit du pressant besoin de ces spécialistes.

Ci-dessous, quelques exemples pratiques pour illustrer l'adaptation proposée du texte légal :

Titre actuel	Proposition de la C-ES
Dipl. Pflegefachfrau HF	Dipl. Pflegefachfrau HF, Professional Bachelor in Pflege
Forestier diplômé ES	Forestier diplômé ES, Professional Bachelor en gestion forestière
Ingegnere diplomato SSS	Ingegnere diplomato SSS, Professional Bachelor in ingegneria elettrica

La question du complément de titre dans les langues officielles va bien plus loin qu'une adaptation technique du texte de la loi, elle est un baromètre de la considération politique pour la formation professionnelle supérieure. Quand on s'engage pour la formation professionnelle, on doit mettre sa diversité en lumière. Les points suivants montrent pourquoi il est désormais nécessaire de s'engager clairement pour la formation professionnelle supérieure :

- La formation professionnelle supérieure **est pertinente pour le système, elle est un pilier autonome et performant** du système suisse de formation.
- La formation professionnelle supérieure **n'est pas une branche académique – et ne se veut pas comme telle.** L'ES propose au niveau tertiaire une formation proche de la pratique et orientée vers l'activité professionnelle.
- La formation professionnelle supérieure **est la clé pour lutter contre la pénurie de spécialistes.** Si l'on veut des spécialistes, il faut les former de manière différenciée ; les diplômes ES qui donneront accès au titre de Professional Bachelor garantissent un personnel qualifié dans les branches en ayant un besoin urgent.
- La formation professionnelle supérieure **exige de la population étudiante un engagement constant et exemplaire.** C'est un engagement qui mérite une reconnaissance sociale plus marquée et l'égalité des chances sur le marché du travail.

Même si les titres de fin de formation professionnelle supérieure (écoles supérieures, examens professionnels fédéraux et examens professionnels supérieurs) appartiennent tous au degré tertiaire, ils se distinguent dans la structure, le volume et le type de formation. Le schéma présenté ici illustre de manière exemplaire pourquoi une logique différenciée dans les titres est justifiée et nécessaire :

Illustration sur la base du champ professionnel Santé

Ecole supérieure (ES)

Type de formation: à plein temps ou en cours d'emploi, organisée sous forme scolaire

Diplôme: infirmier diplômé ES/infirmière diplômée ES – charge de travail d'environ 3600 h/5400 h

Titre conformément à la proposition de la C-ES: infirmier diplômé ES/infirmière diplômée ES, Professional Bachelor en soins



Examen professionnel fédéral (EP)

Type de formation: cours préparatoires en cours d'emploi

Diplôme: Assistant-e spécialisé-e en soins de longue durée et accompagnement avec brevet fédéral – charge de travail d'environ 600 h

Titre conformément au message du CF: Assistant-e spécialisé-e en soins de longue durée et accompagnement avec brevet fédéral, Professional Bachelor



Examen professionnel fédéral supérieur (EPS)

Type de formation: cours préparatoires en cours d'emploi

Diplôme: Expert-e en soins néphrologiques avec diplôme fédéral – charge de travail d'environ 900 h

Titre conformément au message du CF: Expert-e en soins néphrologiques avec diplôme fédéral, Professional Master



Source: berufsberatung.ch

Pour de plus amples informations, vous pouvez **prendre contact** avec :

- **Peter Berger**, Président de la Conférence Suisse des Ecoles Supérieures (079 654 81 81)
- **Claudia Zürcher**, Vice-présidente de la Conférence Suisse des Ecoles Supérieures (079 479 68 88)